

Synthèse du comité syndical du SYTRAL du jeudi 19 décembre 2013

■ BUDGET PRIMITIF 2014

Le comité syndical approuve le projet de budget présenté. Il s'inscrit dans la finalisation des investissements des plans de mandat 2002 et 2009 alors que le contexte économique est marqué par une diminution des aides de l'Etat et un renforcement de la fiscalité au niveau national.

L'ensemble des inscriptions budgétaires prévoit 1 035 950 K€ d'autorisations de crédits de dépenses et de recettes, soit une baisse de -8,9 % par rapport à l'année précédente.

Les prévisions d'endettement sont en diminution, à 1,141 milliard d'euros et le ratio de désendettement s'établirait à 6.2 ans.

L'exploitation des réseaux s'élève à 410 M€.

L'investissement sera de près de 148 M€.

En section d'exploitation les inscriptions en dépenses et en recettes seront voisines de 686 M€.

■ PROGRAMME D'EMPRUNTS 2014

Le comité syndical approuve le volume d'emprunts suivant, conformément aux besoins pour l'exécution de l'exercice budgétaire 2014, à hauteur de :

- 49,283 millions d'euros pour les dépenses d'équipement,
- 30 millions d'euros pour les réaménagements.

■ CONVENTION AVEC LA CODATU

Le comité syndical approuve une convention avec l'association CODATU (Coopération pour le Développement et l'Amélioration des Transports Urbains et périurbains) et lui attribue une subvention de 50 K€. CODATU a pour objectif, depuis sa fondation en 1980, de promouvoir les actions d'animation et d'échanges scientifiques, techniques, économiques et sociaux dans le domaine des systèmes de déplacements et de leurs relations avec le développement urbain.

En favorisant les échanges d'expériences entre les pays émergents, en développement et les pays industrialisés, la CODATU participe au développement des transports en commun dans le monde.

■ CONVENTION DE FINANCEMENT PARTENARIAL CONCERNANT LES ETUDES D'AVANT PROJET DE L'AMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE PERRACHE

Les études de faisabilité ont été effectuées, et il faut désormais mener les études d'avant projet qui doit être prêt pour la mi-2015. Le comité syndical approuve une convention avec les partenaires pour la réalisation de ces études menées par le grand Lyon, ainsi que la participation du SYTRAL à hauteur de 40 K€ HT maximum, soit 3 %.

Par ailleurs, le SYTRAL réalise également sur financement propre (hors convention partenariale) des études préliminaires de niveau avant projet, sur les ouvrages de transport ci-dessous et liés au projet d'aménagement du PEM Perrache :

- analyse de l'exploitabilité du réaménagement de la gare routière, menée sous maîtrise d'ouvrage Grand Lyon,
- déplacement de la virgule de retournement du T2 à l'arrêt Suchet,
- définition des incidences des démolitions du CELP sur l'exploitation du Tramway,
- Etude d'interfaces entre le CELP et la station de métro pour le réaménagement de l'accès au métro.

■ **SUBVENTION ADEME POUR L'EXPERIMENTATION DES BUS HYBRIDES**

Une expérimentation d'un an de 6 bus hybrides (marques IVECO, VOLVO et MAN) est lancée depuis le 19 septembre 2013 sur le réseau commercial TCL. Il s'agit d'une première en France, et l'ADEME propose l'attribution d'une subvention de 89 115 euros afin de profiter des résultats qu'elle pourra relayer au niveau national dans la limite du contrat de confidentialité que le SYTRAL et l'ADEME se sont fixés.

■ **DISPOSITIF « AMIS » : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION MEDIALYS POUR 2014**

Le comité syndical approuve :

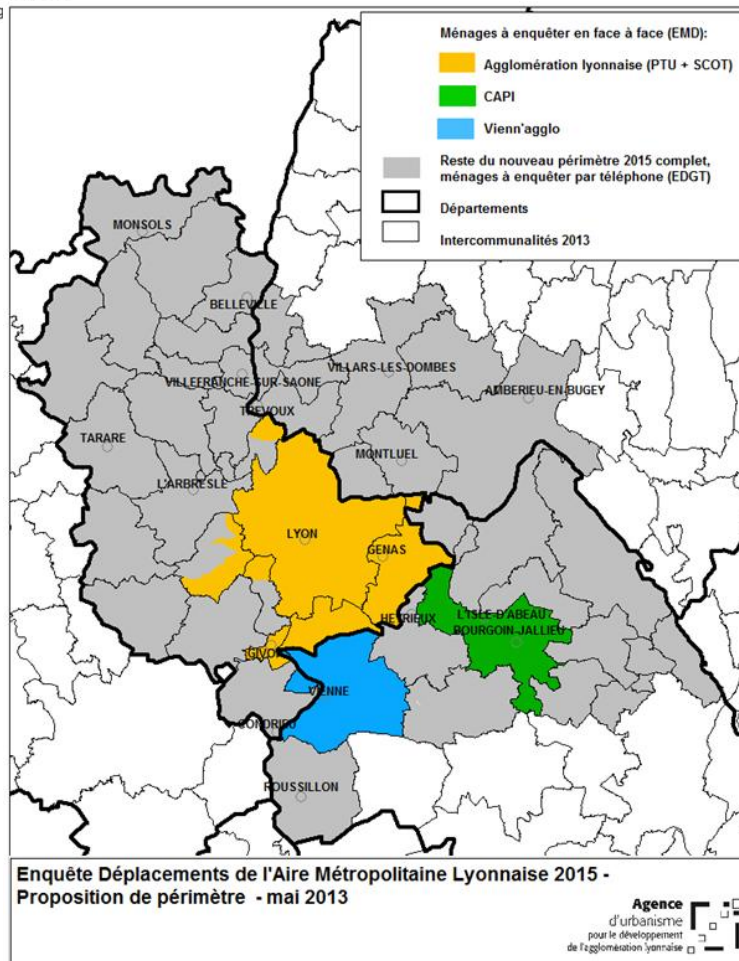
- la convention pour l'année 2014 avec l'association Médialys qui gère et contrôle le dispositif d'insertion professionnelle « AMIS » (Accueil Médiation Information Services) soit 190 agents sur le réseau TCL.
- la subvention dont le montant annuel est plafonné à 1 020 K€ en 2014

■ **ENQUÊTE DEPLACEMENTS GRAND TERRITOIRE DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE**

La dernière enquête ménages déplacements (EMD) de l'aire métropolitaine lyonnaise date de 2006. Elle avait porté sur un vaste territoire (453 communes sur les départements du Rhône, de l'Ain et de l'Isère), anticipant ainsi le fait métropolitain.

Depuis, des améliorations notables ont été apportées en matière d'offre de transports collectifs (métro A à la Soie, métro B à Oullins, tramways T3, T4 et T5 notamment) et de mobilité individuelle (politique cyclable et piéton) dans l'agglomération lyonnaise, et à l'échelle métropolitaine (cadencement TER notamment).

Les enquêtes déplacements sont réalisées tous les 10 ans environ, selon une méthode dite « standard Certu ». Le périmètre retenu pour la nouvelle enquête déplacement est celui de l'aire métropolitaine lyonnaise tel que défini par la carte ci-après. Il couvre un territoire de 569 communes soit 116 communes de plus qu'en 2006, et 2 315 395 habitants.



Le SYTRAL sera le maître d'ouvrage de l'enquête. Il en assurera le financement principal (63 % environ) avec les collectivités partenaires, selon les modalités définies dans les conventions partenariales approuvées par le comité syndical (avec la Région Rhône-Alpes et la CCI notamment).

L'estimation financière de l'ensemble de l'enquête s'établit à 2,5 M€ HT pour enquêter sur toutes les pratiques de déplacements dans un espace de plus de 2 300 000 habitants.

Le recueil de données auprès des ménages désignés doit être réalisé d'octobre 2014 à avril 2015 inclus. Après apurement et analyses, les principaux résultats de l'enquête sont prévus pour la fin d'année 2015.

■ PLAN DE DEPLACEMENT D'ENTREPRISE ET D'ADMINISTRATION

Le comité syndical approuve les conventions à 50 % passées avec :

- La résidence Automne Medica (Lyon 7)
- L'association Adiaf-Savarahm (Villeurbanne)
- L'école Nationale supérieure d'architecture de Lyon (Vaulx-en-Verin)

■ ETUDES GENERALES POUR LE PROLONGEMENT DE LA LIGNE DU Métro B AUX HÔPITAUX SUD : CONVENTIONS d'occupation TEMPORAIRE DE TERRAINS

Dans le cadre des études générales pour le prolongement de la ligne B du métro aux Hôpitaux Sud, le SYTRAL doit effectuer des travaux de sondages d'un diamètre d'environ 17 cm et de 30 à 50 mètres de profondeur, sur les terrains d'une dizaine de propriétés privées, situées sur le territoire de la commune d'Oullins.

Cette mise à disposition fera l'objet de la conclusion de conventions d'occupation temporaire entre le SYTRAL et les propriétaires. Le comité syndical autorise à passer ces conventions.

Par ailleurs, le SYTRAL organise une enquête relative au diagnostic des caves et fondations ainsi que des puits et ouvrages hydrauliques dans un périmètre situé sur le territoire de la commune d'Oullins.